

Statuts du Collectif «Dieppe écologique et solidaire»

Préambule:

Le collectif Dieppe Ecologique et Solidaire a été créé le 1 février 2013. Ce collectif n'est pas un parti politique.

Objectifs du collectif

Ce collectif a pour objectif :

- De favoriser les débats, rencontres et échanges entre des citoyens partageant les objectifs d'une « *Charte des valeurs communes* » .
- De favoriser et organiser l'émergence d'un autre type d'organisation sociale et écologique à tous les niveaux de nos territoires dans un esprit de convivialité et de solidarité .
- De promouvoir par la participation citoyenne l'avènement de forces politiques novatrices en matière d'écologie, de solidarités et de respect des différences.

Le collectif n'est pas limité dans son périmètre géographique à la seule ville de Dieppe, elle peut étendre ses interventions vers toute la circonscription préfectorale, vers toutes les communes de la communauté d'agglomération Dieppe Maritime, vers toutes les communes adhérentes au SCOT (Schéma de cohérence Territoriale).

Le collectif Dieppe Ecologique et Solidaire peut être considéré comme un « Club de réflexion politique ». Ses membres se donnent pour objectif :

- soit d'être présents ou de se faire représenter dans des listes d'Union de la Gauche pour défendre les principes définis dans la charte des valeurs communes.
- soit d'être présents ou de se faire représenter dans le cadre de listes autonomes pour défendre les principes définis dans la charte des valeurs communes.

Durée

La durée du collectif est illimitée.

Siège social de Dieppe Ecologique et Solidaire

Le siège social est fixé : **Dieppe Ecologique et Solidaire , 3 bis rue du Coeur Couronné, 76 200 Dieppe**. Il pourra être transféré par simple décision des animateurs et ratification des membres du collectif.

Adhésion à Dieppe Ecologique et Solidaire

L'adhésion est libre sous réserve de s'engager à signer la Charte des valeurs communes, ainsi que le Code de bonne conduite du collectif. Aucune cotisation n'est sollicitée. Néanmoins, les animateurs pourront faire appel aux dons pour couvrir des besoins exprimés collectivement.

Tous les adhérents sont membres de plein droit de l'association. Les adhérents s'engagent à respecter la « *Charte des valeurs* » et le « *Code de bonne conduite* » indispensables à la progression des valeurs que le collectif souhaite voir émerger dans la société.

L'appartenance à une autre association ou parti politique, n'est pas incompatible avec l'adhésion à **Dieppe Ecologique et Solidaire**. Néanmoins, les personnes adhérentes ou soutenant d'autres orientations politiques que celles intégrées à la Charte des valeurs communes et à son code de bonne conduite ne sauraient trouver place à **Dieppe Ecologique et Solidaire**. Il en est de même pour les personnes soutenant le projet de construction d'un EPR à Penly.

Les Membres dirigeants

Les actions de l'association sont coordonnées et administrées par un collectif de membres actifs : sont considérés comme tels ceux qui s'engagent à élaborer et organiser tout ou partie des actions visant à atteindre les buts du collectif. La parité des représentants doit être recherchée. **Les membres actifs du collectif exercent leurs fonctions bénévolement.**

Communication et information.

Une liste de diffusion informatique est créée et ouverte à tous les membres. La confidentialité des adresses, y compris électroniques est assurée. Des rencontres physiques sont organisées avec un minimum de 6 par an. Tous les moyens, y compris électroniques seront explorés et optimisés pour faire connaître le collectif **Dieppe Ecologique et Solidaire**.

Réunion du collectif.

La fréquence des réunions est variable. Un calendrier des réunions pourra être élaboré en fonction des thèmes abordés ou des échéances électorales. Les invitations sont transmises quinze jours avant la date fixée. Les adhérents sont invités par courrier électronique ou à défaut par courrier postal. Les consultations à distance, courrier postal et électronique font partie des moyens d'expression de l'association **Dieppe Ecologique et Solidaire**. Les comptes rendus et relevés de décisions sont transmis dans un délai de 15 jours.

Charte des valeurs défendues par «Dieppe Ecologique et Solidaire»

Soucieux de pouvoir réunir le maximum de personnes à une démarche d'ouverture sur les questions écologiques, sociales, économiques, culturelles, environnementales, sportives et sur tout ce qui touche la vie quotidienne des citoyens, l'ensemble des adhérents de **Dieppe Ecologique et Solidaire** déclare que leur adhésion s'inspire des valeurs suivantes:

- La responsabilité de l'ensemble de la communauté humaine dans la sauvegarde de son environnement et des écosystèmes pour les générations futures et les principes de précaution et d'intervention préventive face aux catastrophes prévisibles.
- La défense de la biodiversité et du vivant, instaurant un rapport respectueux et non violent entre l'être humain et la nature.
- Le droit de chacun à vivre dans un environnement sain et préservé.
- La lutte contre le changement climatique impliquant le redéploiement des ressources énergétiques et une politique massive d'économie d'énergie.
- Le droit au temps libre et à l'épanouissement individuel et partagé.
- Le rejet de l'idéologie productiviste et du dogme de la croissance illimitée, qui ne tiennent pas compte du caractère limité des ressources de notre planète.
- La reconnaissance de l'existence de biens communs inaliénables par les intérêts particuliers.
- La lutte en faveur de la justice sociale, la réduction des inégalités sociales et le combat contre toute forme d'exploitation des êtres humains.
- La solidarité et le partage équitable des richesses et des ressources entre les peuples, entre les générations, entre les territoires et plus généralement au sein de la société.
- La remise en cause des effets dévastateurs du libéralisme économique et des logiques de prédation, de compétition et de gaspillage et la promotion de modes de vie sobres.
- La nécessité de développer les instruments d'une économie alternative fondée sur la transformation écologique des modes de production et de consommation, appuyée sur l'économie sociale et solidaire, sur la conversion écologique de l'économie, sur le renforcement du secteur non-marchand et une régulation stricte des marchés financiers.
- La liberté de pensée, d'expression, de réunion et de circulation.
- Le droit à l'émancipation et à l'autonomie des individus, à l'éducation, à la formation, à la culture, à la santé tout au long de la vie.
- Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et à se gouverner démocratiquement.
- La liberté de conscience et de culte dans le respect du principe de laïcité et du droit inaliénable des personnes à leur autodétermination.
- La protection contre l'arbitraire étatique et notamment le droit à un procès équitable et le droit au respect de la vie privée.
- Le droit à la dissidence et de résistance à l'oppression, la lutte contre toutes les formes d'autoritarisme et de totalitarisme.
- La reconnaissance de la diversité comme élément de richesse de nos sociétés.
- La défense du pluralisme et le plein respect des minorités et de leurs droits.
- La promotion de la diversité linguistiques et la défense des cultures régionales.
- L'affirmation de la dignité humaine et de la reconnaissance de cette dignité comme préalable de toute justice.
- Le droit à l'amendement, à la réhabilitation et à la réinsertion pour tout individu.
- L'affirmation du féminisme comme valeur émancipatrice pour les femmes comme pour les hommes.
- La lutte contre le racisme et toutes les formes de discrimination, qu'elles soient liées au sexe, à l'orientation sexuelle, aux identités de genre, à l'origine sociale ou ethnique, à la couleur, la langue, l'âge, au handicap, à la maladie, ou toute autre situation.
- La lutte contre la corruption et pour la transparence des décisions tant dans la sphère économique et financière que dans la sphère politique.
- Le devoir d'accueil et la solidarité active aux réfugiés politiques, économiques et écologiques.
- La culture de paix, de tolérance et de non violence, l'engagement en faveur du désarmement.
- Le refus du nucléaire militaire et l'engagement en faveur de la sortie du nucléaire civil.
- L'établissement de nouvelles relations nord-sud fondées sur la solidarité et la coopération internationale.
- La défense de la démocratie face aux dérives des solutions autoritaires même au nom d'une « sauvegarde urgente de la planète ».
- Le soutien aux initiatives en faveur d'une gouvernance mondiale, démocratique et équitable.
- L'engagement dans la construction d'une Europe fédérale, sociale, écologique et démocratique.

Toutes ces orientations doivent trouver leur déclinaison au niveau local et dans les actions et propositions de **Dieppe Ecologique et Solidaire**

Code de bonne conduite

Le texte appelé « *Code de bonne conduite* » est constituant des principes ci-dessus évoqués dans la Charte et dans les Statuts de **Dieppe Ecologique et Solidaire**.

Il convient de mettre cela en valeur et d'être attentifs à nos comportements :

- Égalité de ses membres sur la base d'une personne, une voix sans distinction aucune, sexuelle, sociale, ethnique...
- Respect du principe d'exemplarité dans le fonctionnement.
- L'écoute, le débat, le respect de chacun doivent être les moteurs de nos pratiques politiques et humaines.
- Le lien avec les Partis politiques doit être présent, il doit néanmoins laisser l'autonomie de pensée et d'actions. Les engagements personnels ne sauraient se substituer au collectif.
- Les publications souhaitées par les membres de **Dieppe Ecologique et Solidaire** ne sauraient avoir un effet contre productif noyant les adhérents sous une pluie de messages. Le groupe d'animation fera si nécessaire la régulation.